

Courte chronique d'uniformologie maritime : tambours, clairons et musiciens

Voici traité le cas des musiciens de la marine, considérés dans leur large acception : des marins dont la spécialité est la musique d'harmonie, des marins dont la spécialité est tambour ou clairon et, plus récemment, des marins détenant le certificat de clairon. Mis à part les tambours (les marins jouant du tambour) embarqués sur les bâtiments dès avant la Révolution, puis inclus dans les bataillons de flottille, régiments de marins et équipages de haut-bord de l'Empire, et les tambours et trompettes des marins de la Garde – cinq marins jouant de la trompette figurent à l'effectif du bataillon créé le 17 septembre 1803 –, que vous retrouverez dans notre ouvrage à paraître sur les marins de 1789 à 1830, le premier texte à évoquer des musiciens dans la marine est l'ordonnance du 28 mai 1829 qui organise en divisions les équipages de ligne. Les musiciens – à bien distinguer des tambours attachés à chaque équipage, puisque c'est alors le tambour qui ordonne les activités à bord – sont alors attachés aux états-majors des divisions de Brest, Toulon et Rochefort.

En plus des formations de musique officielles se sont constituées au dix-neuvième et au vingtième siècle des fanfares dans les différentes écoles de la marine. Mais leurs membres n'étaient pas du métier et possédaient d'autres spécialités.

Depuis 2013, il n'existe plus que deux formations musicales dans la marine : la musique des équipages de la flotte (de Toulon) et le bagad de Lann-Bihoué. Et il n'existe plus de clairons au sein des unités, mais juste des sonneries réglementaires enregistrées...

Les musiciens de la musique des équipages de la flotte se distinguent encore au plan de l'uniforme par le port des lyres brodées au col et des aiguillettes bleues sur l'épaule gauche.



Tambour des équipages de haut-bord vers 1810. Rien ne distingue alors le tambour du matelot manœuvrier. Tous deux portent le paletot bleu au collet de la même couleur, sur un gilet rouge, et le chapeau en feutre verni, dont le port est généralisé en 1811, après l'abandon du peu pratique shako.



Tambour des équipages de ligne vers 1825. Une plaque aux armes de la France et une cocarde blanche ornent depuis 1814/15 le chapeau en feutre verni. Les marins qui jouent du tambour et du fifre – autre instrument qui rythme la marche des marins à terre –, se distinguent des autres marins par des galons aux livrées du Roi (blanc mêlé de rouge) au collet et sur les parements. Les illustrations montrent que les manches en sont largement décorées.



Aux côtés des tambours et des fifres, dans les musiques des divisions des équipages, figurent des musiciens professionnels. Ci-dessus est représenté entre 1829 et 1831, un musicien gagiste, c'est-à-dire non lié par un service militaire, mais employé par l'une des divisions des équipages de ligne, de Brest, de Toulon ou de Rochefort, qui sont créées en 1829. Le casque en cuir à chenille est alors en vigueur. Il est orné d'une cocarde blanche et d'une fleur de lis sur l'attache de la jugulaire à écailles. Les musiciens portent l'habit, comme les maîtres et les premiers maîtres. Ce premier chef de musique de division – c'est un grade – est reconnaissable par le port de l'épée et le galon or à « cul de dé » qui entoure son collet et ses parements.



Tambour-major des équipages de ligne en 1829, héritier de ceux des régiments de la Grande Armée, que la marine a accompagnée sous l'Empire, avec ses bataillons de marins et ses bataillons d'ouvriers militaires. Il en existe un dans chacune des divisions des équipages de ligne, Brest, Toulon, Rochefort, Lorient, Cherbourg, chargé de l'instruction des tambours. Il s'agit ici d'un uniforme bien particulier, peu en rapport avec l'uniforme des équipages d'alors. Le tambour-major a pour équivalence le grade de maître.



Un clairon et un tambour des équipages de ligne dans les années 1840. A partir de 1836, le clairon remplace progressivement le fifre, comme dans l'armée qui l'adopte en 1831 ; le fifre, utilisé à terre, disparaît en 1856. En 1858, le galon en laine à losanges tricolores du bas des manches sera introduit.



Tambour en 1870. Il est en passe d'être totalement remplacé à bord par le clairon pour la transmission des ordres. La spécialité de tambour disparaîtra en tant que telle à partir de 1910 (mise en extinction). La guerre de 1870-71, à laquelle les marins ont pris part de manière significative à terre – c'est trop souvent ignoré –, explique sans doute un uniforme composite alliant paletot de grande tenue et bonnet de laine de petite. Si Valmont l'a dessiné ainsi, c'est qu'il l'a vu !



Ce chef de musique de bord en paletot se distingue aux parements par un galon or à « cul de dé » au-dessus d'un galon or de même espèce mais de moindre largeur et au collet par les lyres brodées en or. Ces galons particuliers ont été introduits en 1858 et n'ont eu cours que jusqu'en 1894. On peut situer cette photo vers la fin des années 1880 ou le début des années 1890.



Matelot de 1^{re} classe clairon du croiseur cuirassé Amiral Aube (1904 – 1922). Le galon en laine à losanges tricolores au bas des manches est ici parfaitement visible.



Musiciens en 1912. Il s'agit ici d'un détachement d'une des deux musiques de dépôt (Brest ou Toulon), qui mettent à la disposition des autorités embarquées quelques membres pour donner un relief particulier aux activités de représentation à l'étranger. La lyre sur la casquette, qui avait fait son apparition à la place de l'ancre en 1883, a disparu en 1894 au profit de cette dernière.



Voici, avant 1914, un détachement de musiciens embarqué sur un cuirassé. Il est composé de musiciens d'harmonie auxquels s'ajoutent des clairons et des tambours – instrument qui ne sert plus à ordonner les mouvements de l'équipage – joués par des matelots et quartiers-mâtres. Au sein des musiques, on trouve alors des matelots et quartiers-mâtres musiciens de deux statuts différents : certains portent le veston et la casquette depuis 1892, d'autres sont en vareuse et bonnet. Un enseigne de vaisseau (ou un officier de corps assimilé à deux galons) semble avoir pris leur tête pour la circonstance (il ne peut s'agir d'un chef de musique, ce dernier n'ayant eu le droit de porter que des contre-épaulettes).



Cette photo prise au début des années 1920 nous montre de nombreux musiciens sans galon : il s'agit de matelots de cette spécialité ayant droit au port du veston, comme les marins des ports. Ce veston est à une seule rangée de boutons depuis 1918. L'ancre de leur casquette est brodée en soie écarlate depuis 1920. Ces musiciens d'un des deux dépôts, de Toulon ou Brest, sont encadrés pour cette mission en Extrême-Orient par un premier maître musicien, reconnaissable à ses brides d'épaulette, et par un maître musicien, qui porte deux galons à lézardes sur les manches.



La musique de l'école des fusiliers-marins de Lorient en 1933. Cette musique sédentaire a été créée en 1921 et s'ajoute aux deux musiques des dépôts des équipages de Brest et Toulon. Il ne s'agit pas d'une simple fanfare d'école, mais c'est une formation musicale tout à fait officielle. Elle est dirigée par un chef de musique, au milieu de ses hommes, qui a rang de maître principal et en porte les insignes de grade. L'école des fusiliers-marins est alors le centre de formation des clairons de la marine. Comme tous les personnel de l'unité, les musiciens portent la fourragère rouge.



Quartier-maître de 1^{re} classe clairon en 1937. La spécialité de clairon sera mise en extinction à partir de 1974. Clairon sera alors uniquement un certificat ; ce n'en est plus un aujourd'hui.



La musique des équipages de la flotte (de Toulon) et son antenne de Brest peuvent ponctuellement fournir un clairon pour des cérémonies ou accueillir des autorités. Mais il est déjà loin le temps où une musique embarquait sur le bâtiment d'une autorité pour agrémenter le cocktail de l'escale... En tenue n°2, les musiciens portent aujourd'hui l'aiguillette bleu azur, couleur des parements des officiers chefs de musique. Ils se distinguent toujours par la lyre brodée en or sur le col.